

Beaumont de Lomagne, le 26 février 2008

**Le Maire**

à

«Titre» «Prénom» «Nom»

«Adresse1»

«CodePostal» «Ville»

N/Réf. : FL/MCC/SJ/Le0272

**OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

«Titre»,

J'ai l'honneur de vous inviter à bien vouloir assister à la séance du **CONSEIL MUNICIPAL** qui se tiendra le :

**LUNDI 3 MARS 2008  
à 18 H 30 à la Mairie**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 25 février 2008, le conseil, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Comptant sur votre présence et dans cette attente, veuillez agréer, «Titre», l'expression de mes salutations distinguées.

**LE MAIRE,**

**Faustin LLIDO.**

### **ORDRE DU JOUR**

- Ouverture ligne de trésorerie pour la base de loisirs
- Vote du Compte Administratif 2007 de la base de loisirs
- Vote du Compte de Gestion 2007 de la base de loisirs
- Affectation du résultat 2007 de la base de loisirs
- Vote du Compte Administratif 2007 du service l'assainissement
- Vote du Compte de Gestion 2007 du service de l'assainissement
- Affectation du résultat 2007 du service de l'assainissement
- Vote du Compte Administratif 2007 du budget communal
- Vote du compte de Gestion 2007 du budget communal
- Affectation du résultat 2007 du budget communal
- Location de terre agricole communale
- Approbation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2008
- Mise en œuvre des mesures salariales dans la fonction publique territoriale : application du décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 instituant une indemnité compensant les jours de repos travaillés
- Mise en œuvre des mesures salariales dans la fonction publique territoriale : application du décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 prévoyant l'extension aux agents de catégorie B du bénéfice de la rémunération des heures supplémentaires et modifiant l'article 4 de la délibération n° 07-001 du conseil municipal du 12 février 2007.
- Modification du tableau des effectifs – création de poste
- **Questions diverses**



**L'AN DEUX MIL HUIT, le 3 MARS, à 18 HEURES 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE** s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Faustin LLIDO, Maire.**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 26 février 2008.**

**ETAIENT PRESENTS** : Faustin LLIDO, Georges BRUGEL, Constant BONFANTE, Françoise DEUILHÉ, Jacques ESCARNOT, Rosine DETAS, Alice BONINO, Maurice GRÉGOIRE, Claude BOVO, Evelyne RENAUDIN, Guy BÉQUIÉ, Jeannine GAILING, Pascale ROSSI, Guy BELLEVAL, Alain CARRERE.

**A (ONT) DONNE PROCURATION** : Georges POMMIES, Pierre VALENTIN, Philippe CRONE.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : Georges POMMIES, Pierre VALENTIN, Philippe CRONE, Didier LE BLIGUET, Jean-Marc FERRADOU, Ghyslaine POUX, Jean-Philippe POUX, Lina VANARA, Marcel LEMIRE, André MICOULEAU, Marie-Christine BOLOGNÉSI.

Messieurs Guy BELLEVAL et Jacques ESCARNOT ont été élus secrétaires de séance.



**08 – 001 : OUVERTURE LIGNE DE CREDITS POUR LA BASE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Base de Loisirs connaît quelques difficultés de trésorerie en début d'année. Il précise cependant qu'en 2007, elle a eu beaucoup moins recourt à la ligne de trésorerie qu'en 2006. Toutefois, la trésorerie n'étant pas encore assez élevée, il convient de renouveler cette ligne de trésorerie, sachant que nous ne payons des intérêts que sur les sommes que nous tirons.

Afin de pallier au problème de trésorerie, il demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention ci-jointe, portant renouvellement d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole aux caractéristiques suivantes :

Montant : 150 000 €

Taux variable : à ce jour : 3,8632 % + marge : 4,0632 % (index TAM + marge de 0,20 %)

Paiement des intérêts : mensuel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) - de l'autoriser à signer les contrats de prêts conformément aux caractéristiques précédemment citées,
- 2) – de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

**08 – 002 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DE LA BASE DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DEUILHE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2007** dressé par Monsieur Faustin LLIDO, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	25 955,72			24 901,25	25 955,72	24 901,25
Opération de l'exercice	346 039,76	362 539,07	14 953,21	23 239,54	360 992,97	385 778,61
<b>TOTAUX</b>	<b>371 995,48</b>	<b>362 539,07</b>	<b>14 953,21</b>	<b>48 140,79</b>	<b>386 948,69</b>	<b>410 679,86</b>
Résultats de clôture	9 456,41			33 187,58		23 731,17
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 456,41			33 187,58		23 731,17
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>9 456,41</b>			<b>33 187,58</b>		<b>23 731,17</b>

## **CONSEIL MUNICIPAL de BEAUMONT de LOMAGNE du 3 MARS 2008**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame la Présidente et délibéré, approuve à 13 voix pour et 4 abstentions le **compte administratif 2007** de la base de loisirs.

### **08 – 003 : VOTE DU COMPTE GESTION 2007 DE LA BASE DE LOISIRS**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2007** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2007**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2006**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2007 au 31 décembre 2007**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de **2007** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2007** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **08 – 004 : AFFECTATION DU RESULTAT 2007 DE LA BASE DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2007**, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2007 de la Régie Municipale du Lac** présente :

- un déficit d'exploitation de : **9 456,41 €**
- un excédent d'investissement de : **33 187,58 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide par 14 voix pour et 4 abstentions d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| - <b>Article 002</b> : Résultat de fonctionnement reporté                       | <b>9 456,41 €</b>  |
| - <b>Article 001</b> : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | <b>33 731,17 €</b> |

### **08 – 005 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DEUILHE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2007** dressé par Monsieur Faustin LLIDO, après s'être fait présenter le budget primitif,

# CONSEIL MUNICIPAL de BEAUMONT de LOMAGNE du 3 MARS 2008

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		448 884,92		2 492 219,16		2 941 104,08
Opération de l'exercice	135 872,94	255 993,69	3 294 009,22	2 443 575,54	3 429 882,16	2 699 569,23
<b>TOTAUX</b>	<b>135 872,94</b>	<b>704 878,61</b>	<b>3 294 009,22</b>	<b>4 935 794,70</b>	<b>3 429 882,16</b>	<b>5 640 673,31</b>
Résultats de clôture		569 005,67		1 641 785,48		2 210 791,15
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		569 005,67		1 641 785,48		2 210 791,15
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>569 005,67</b>		<b>1 641 785,48</b>		<b>2 210 791,15</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame la Présidente et délibéré, approuve à 13 voix pour et 4 abstentions le **compte administratif 2007** de la base de loisirs.

## **08 – 006 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2007 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2007** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2007**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2006**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2007 au 31 décembre 2007**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de **2007** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2007** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **08 – 007 : AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2007**, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2007 du service Assainissement** présente :

- un excédent d'exploitation de : **569 005,67 €**
- un excédent d'investissement de : **1 641 785,48 €**

# CONSEIL MUNICIPAL de BEAUMONT de LOMAGNE du 3 MARS 2008

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide par 14 voix pour et 4 abstentions d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Article 002** : Résultat d'exploitation reporté de **569 005,67 €**
- **Article 001** : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté de **1 641 785,48 €**

## **08 – 008 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DEUILHE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2007** dressé par Monsieur Faustin LLIDO, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune		<b>483 585,46</b>		<b>147 314,23</b>		<b>630 899,69</b>
Opération de l'exercice	3 150 497,17	3 314 355,44	2 085 122,03	1 327 324,75	5 235 619,20	4 641 680,19
<b>TOTAUX</b>	<b>3 150 497,17</b>	<b>3 797 940,90</b>	<b>2 085 122,03</b>	<b>1 474 638,98</b>	<b>5 235 619,20</b>	<b>5 272 579,88</b>
Résultats de clôture		647 443,73	610 483,05			36 960,68
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		647 443,73	610 483,05			36 960,68
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>647 443,73</b>	<b>610 483,05</b>			<b>36 960,68</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame la Présidente et délibéré, approuve à 13 voix pour et 4 abstentions le **compte administratif 2007** du budget communal.

## **08 – 009 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2007 DU BUDGET COMMUNAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2007** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2007**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2006**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2007 au 31 décembre 2007**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de **2007** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2007** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**08 – 010 : AFFECTATION DU RESULTAT 2007 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2007**, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2007** de la Commune de Beaumont présente :

- un déficit d'investissement de **610 483,05 €**
- un excédent de fonctionnement de **647 443,73 €**

Monsieur le Maire présente deux solutions d'affectations du résultat du budget communal :

**Solution 1 :**

- **Article 1068** : Excédents de fonctionnement capitalisés **610 484,00 €**
- **Article 001** : Déficit de la section d'investissement reporté **610 483,05 €**
- **Article 002** : résultat de fonctionnement reporté **36 959,73 €**

**Solution 2 :**

- **Article 1068** : Excédents de fonctionnement capitalisés **529 884,00 €**
- **Article 001** : Déficit de la section d'investissement reporté **610 483,05 €**
- **Article 002** : résultat de fonctionnement reporté **117 559,73 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide par 14 voix pour et 4 abstentions d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Article 1068** : Excédents de fonctionnement capitalisés **529 884,00 €**
- **Article 001** : Déficit de la section d'investissement reporté **610 483,05 €**
- **Article 002** : résultat de fonctionnement reporté **117 559,73 €**

**08 – 011 : LOCATION DE TERRE AGRICOLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'achat du terrain de M. ARMENGUAL sis « Petite Abadie » à Beaumont de Lomagne a entraîné le départ du locataire la SCEA de PORDIAC, de ladite terre.

Il propose à l'assemblée de régulariser cette situation en louant la terre que possède la commune sise à Beaumont de Lomagne (parcelle n° ZI12 d'une superficie de 1 ha 5 a 80 ca), pour un loyer annuel de 121,96 € à la SCEA de PORDIAC sise à Pessoulens.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la location de la terre agricole communale à la SCEA de PORDIAC, dans les conditions telles que ci-dessus,
- de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

**08 – 012 : APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 JANVIER 2008**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 07-053 du 2 octobre 2007 par laquelle le conseil municipal a approuvé le tableau des effectifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 consécutivement aux nouvelles dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C.

Comme suite aux différentes décisions d'avancement de grade 2007 et aux prévisions de recrutement 2008, le Maire invite le conseil municipal à approuver le nouveau tableau des effectifs arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le tableau des effectifs arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et annexé à la présente délibération,
- de supprimer le poste de catégorie B non pourvu
- de l'autoriser à signer les actes administratifs relatifs à la présente délibération.

**08 – 013 : MISE EN ŒUVRE DES MESURES SALARIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : APPLICATION DU DECRET N° 2007-1597 DU 12 NOVEMBRE 2007 INSTITUANT UNE INDEMNITE COMPENSANT LES JOURS DE REPOS TRAVAILLES ; APPLICATION DU DECRET N° 2007-1630 DU 19 NOVEMBRE 2007 MODIFIANT LE DECRET N° 2002-60 DU 14 JANVIER 2002 PREVOYANT L'EXTENSION AUX AGENTS DE CATEGORIE B DU BENEFICE DE LA REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET MODIFIANT L'ARTICLE 4 DE LA DELIBERATION N° 07-001 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2007.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de sa politique d'amélioration du pouvoir d'achat, le gouvernement a, par publication des décrets n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 et n° 2007-1630 du 19 novembre 2007, pris des mesures salariales en faveur des agents de la fonction publique.

Ces deux décrets concernent respectivement :

- d'une part, la possibilité donnée aux agents de demander le rachat de quatre jours de repos travaillés au titre de l'année 2007,
- et d'autre part, l'extension aux agents de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380, de la rémunération des heures supplémentaires.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver ces nouvelles mesures et à les instituer dans la collectivité au bénéfice des agents territoriaux dans les conditions prévues aux décrets précités.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instituer au bénéfice des agents de la collectivité une indemnité compensant certains jours de repos travaillés en 2007 telle qu'elle résulte des dispositions du décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 et de la reconduire autant de temps que des dispositions réglementaires futures prorogeront son application,
  - de modifier l'article 4 de la de la délibération n° 04-001 du 12 février 2004 relative au régime indemnitaire des agents de la collectivité afin d'étendre la rémunération des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) aux agents de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380, demandés par l'autorité communale ou son représentant,
- de l'autoriser à signer les actes administratifs relatifs à la présente délibération.

**08 – 014 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réussite de Monsieur Patrick SCHIAVO, Chef de Police Municipale, à l'examen professionnel de Chef de Service de Police Municipale, premier grade du cadre d'emploi du même nom relevant des agents de catégorie B de la filière municipale.

Il propose au conseil municipal de créer le poste correspondant afin de promouvoir l'intéressé à ce nouveau grade au titre de la promotion interne.

Le Maire présente au conseil municipal la modification suivante à apporter au tableau des effectifs précédemment approuvé :

**CREATION DE POSTE**

FILIERE	catégorie	CADRES d'EMPLOI	GRADE	Temps de travail hebdomadaire	Nombre	Date d'effet
POLICE MUNICIPALE	B	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	35	1	01-03-2008
<b>TOTAL</b>					<b>1</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier le tableau des effectifs susdit comme précédemment,
- de l'autoriser à signer les actes administratifs relatifs à la présente délibération.

